

Programme de surveillance des Maladies à Caractère Professionnel (MCP)

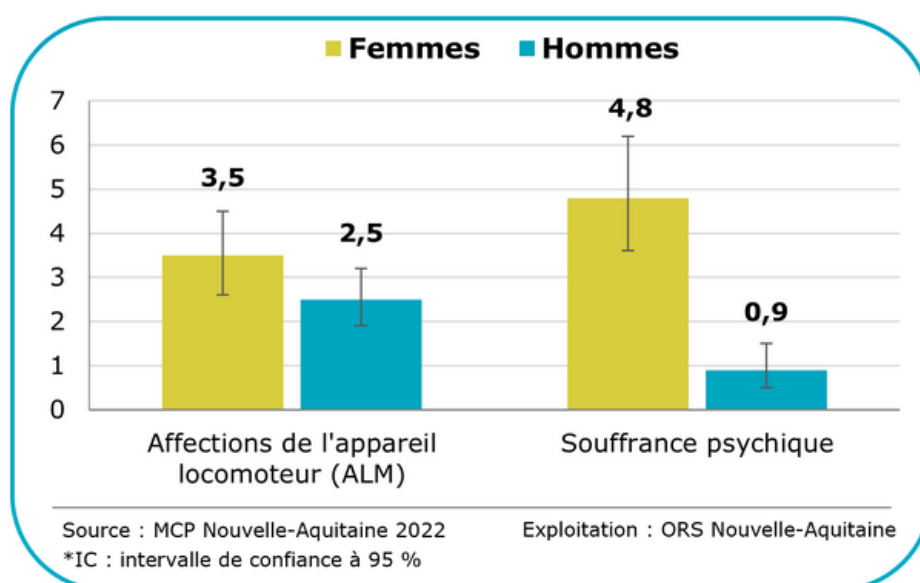
Le dispositif MCP (Maladies à caractère professionnel) est un programme de surveillance s'appuyant sur un **réseau sentinelle de médecins du travail volontaires**. Il a été mis en place par Santé Publique France en collaboration avec la Direction santé médicale du travail (Direction générale du Travail).

Ce dispositif vise à identifier au sein de la population des salariés, les **pathologies en lien avec une exposition professionnelle** et à faire évoluer les tableaux de reconnaissance des pathologies professionnelles.

En Nouvelle-Aquitaine, en 2022 :



Prévalences redressées des deux principales MCP en Nouvelle-Aquitaine en 2022 (en % et IC*)



Pour en savoir :
[Téléchargez la plaquette](#)



LES
MALADIES
À CARACTÈRE
PROFESSIONNEL